



## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2017

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

N° 71.2017

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
 En exercice : 29  
 Qui ont pris part à la délibération : 24 Pour : 24 Contre : 0

*Date de la convocation : 28 juin 2017*

L'an deux mille dix sept et le six juillet à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents :** MM. ANDRE. MONTAGNER. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. PEGOURIE. RICAUD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. LABORDE. PONS. MM. IGOUNET. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

**Pouvoir :** M. BOISSET à Mme DETUYAT.

**Absents excusés :** MM. BOISSET. POUVILLON. THOMAS. Mmes FABREGAS. ESTAUN. OVADIA.

**Secrétaire de séance :** M. MUSARD.

**Objet de la délibération : PROJET IMMOBILIER RUE ANDRE RESTES REALISE PAR L'OPERATEUR COGEDIM ET LE BAILLEUR SOCIAL PROMOLOGIS : MODIFICATION DE L'ACTE D'ENGAGEMENT**

**Exposé :**

Par délibération du 8 juin 2016, le Conseil municipal approuvait la cession des parcelles AH 178p/179p/532p/533p/171p à Cogedim et Promologis pour la réalisation d'un programme immobilier retenu dont les principales caractéristiques figuraient dans un acte d'engagement signé le 17 décembre 2015.

Lors de la mise au point du projet, des ajustements mineurs ont été apportés, et ont fait l'objet d'un acte d'engagement modificatif approuvé par délibération du 5 juillet 2016.

Suite à une demande du réservataire du local d'activité d'avoir une surface de plancher supérieure aux 204m<sup>2</sup> initialement prévue et à la nécessité d'ajuster les prix de vente des logements aux prix du marché, une modification de l'acte d'engagement est à nouveau nécessaire et porte sur les points suivants :

- diminution de la surface de plancher des logements passant de 3 879m<sup>2</sup> à 3809m<sup>2</sup> au profit de la surface de plancher du local d'activité passant de 204m<sup>2</sup> à 274m<sup>2</sup>
- suppression d'un logement T2, le nombre de logements libres passe de 40 à 39
- modification des prix de vente des logements pour faire face à une difficulté de commercialisation : diminution des prix des T1, T2, T4 et villas T4 et augmentation des T3, T3 duplex, garages et parking en sous sol. Le prix de vente moyen de logements passe de 3 021€ TTC à 2 965€ TTC.

**Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du Conseil municipal des 26 janvier 2016, 8 juin 2016, 5 juillet 2016,

Vu l'acte d'engagement modifié,

Entendu l'exposé de Mme ARMENGAUD, Conseillère municipale déléguée, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1** : d'approuver l'acte d'engagement modifié annexé à la présente délibération, qui se substitue à l'acte d'engagement du 4 juillet 2016.

**Article 2** : les conditions de cession notamment le prix de vente figurant dans la délibération du 8 juin 2016 sont maintenues.

-

Le Maire,  
Gérard ANDRE

*Document signé électroniquement*

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20170706-06072017\_71-DE  
Reçu le 07/07/2017  
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard  
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVILLE,  
OU=DIRECTION GENERALE,O  
U=0002 21310022500019,OU=M  
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRIE  
D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB  
AN,C=FRCommune d'Aucamville – 31140  
07/07/2017



AUCAMVILLE